

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 199

Artikel: Publications officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE PATOISE

Dà lai Côte de mai.

Les pôres tcheussous ! I en ay pidie tchu-tôt c'tannay. Un de mes aimis, un tcheussou de première classe, à veni, l'âtre soi, sâtay dain mai lodge, comme in hanne épauvurie. Ay l'étais mô comme enne raité, sâle comme in peingne, sôle comme in voi-aidegeou qui marchit doze heures sain se reposay. Eh, mon père afin, qui iy dié : Qu'âce qu'ay ié ? Comme té airandgie ! On dirait, i fay sairdgeain, que les dgenâches t'aint teni. — Coige-te, me répondgé-té, i n'iy comprends ran, main ça trichete d'allay en lai tcheusse c'tannay. On reatre tot les sois bredouilles ai lotât. — Siete te côte le fue, qui iy ai dié po te satchi, di temps qui te prépareray in bifteck, et peu raconté me in pô tes misères. — Mon aimi enfué sai pipe ay peu commencé :

Écoute, mon père ermite de lai côte de mai ; i crais bin qu'enne âtre ennay, i ne veu pu pare de patente. Lai ségeon se veut pèssay, qui ne veupe paiepe aivoy tirié in cra. Idmagine-te que l'âtre djo i me trovô tchu lai montaigne de M. tiain tot d'in cô enne belle ievre sâté feu d'in boëtchet. Pan ! in cô de fusil lai fote baïs, à moins y crayiô qu'elle y était. Y n'aivôpe inco fay ché pâs po allay lai pare que mai bête s'en fué pu loin, Pan, pan ! Dous cos de fusil ! Cte foie, elle l'à baïs, qui me pense. Pas du tout ! Elle se revire, me raivise comme po me demandai ço qui iy vlô, s'aivaince contre moi, pèsse ay trà mètres de moi ay peu sâte dain in boëtchet di temps que moi, tot ébabi, lay ravôctay sain pansay de retchardgie mon fusil. Tiain i voie lai pare feu di boëtchait vou i éto chure de lai trovay tuay, i ne trovô ran di tot. Le pois me drassay tchu lai tête de pavou ; i rité en lotâs. Dous djos aipré, i tiré tchu in tchevreu que me ravôctay comme si ay m'aivay cognu. Chetôt mon cô laitchie, le tchevreu feut d'in bond dans lai côte ; i ne le revoyé pu. N'âce pint désolant d'allay en lai tcheusse c'tannay ?

Oh, mon père afin, qu'iy répongé, te népe le premie que me raiconte dinche des affaires ; tot le monde se piaint. Te ne ce-gnape inco le pays. Y te veut botay à courant des affaires, écoute-me in pô.

Cte ievre que si moquay de toi ay peu le chevreu que té manquay, ça lai mainme bête. Ci-devant, de nos sans, les véies tchessous lai cognéchant, ay ne breulinpent iote pore pou ran. Cte bête, li, ça enne véie machine que niun ne veut aitraipay. Ça tot simplement enne dgenâche. Que de fois i lay vu rôlay pai chi alento. Taintôt ça in tchait, taintôt enne dgerenne, taintôt in étieureu, taintôt in renay, taintôt in poë sâvaïdge ; des fois, elle l'aibaije comme in tchin, des fois elle crie comme in cra. Malin stu que poré lai pare.

En 1890, un tchevreu d'Ed., in bon tchessous say ian é iun, iy tiré detchu quasi ay bout potchant. Craite qu'ay lai aivu ? Nâni ! Cte prétendue ievre s'à revirie contre lu, si drassay tchu les pattes de derie, ay peu aivô les âtres pattes se botay ay iy faire in pied-de-nay. Ça di chure.

Mon aimi venié tot biayve. Ay me de maïndé, si ne poéyôpe le voidgeay tchie moi djainque le maitin. Ma foi, te vois qui n'âie qu'in ié ; te le paré ; po enne neu, i veu bin coutchie tchu del'étrain : i y en ay djètement inco prou po çoli. Le maitin mou aimi, aipré aivoi maïndgie in peté bout

dé saucisse, voié s'en allay. Écoute qui iy dié, si te veux me croire, i te veu indiquay in moyen infailible de ne pu te trompay de bête en lai tcheusse. — Oh, dis-me lo vite, s'ay là bon, ton secret, i te veu envière lai première ievre qui embaitray, pochure. Eh bin, voici : Fay ay bri tai pore pai le tiurie devant de t'en servi, ay peu djemais cte dgenâche, que sant çoli dà loin ne veut pu se trovay en lay potchay d'in cô de fusil, Merci, mon aimi, me dié le tchessou, i veu éprouvay. I aitends inco tot les djos la ievre ; veu-té à moins teni pairôle ?

Stu que n'âpe de bôs.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 197 du *Pays du Dimanche* :

774. MÉTAGRAMME.

Poupon. Coupon.

775. PROBLÈME POINTÉ.

J'aime mieux les méchants que les imbéciles parce qu'ils se reposent.

776. LANGAGE FRANÇAIS.

Veiller au grain ?

Cette locution s'emploie pour dire : Se tenir sur ses gardes, tout prévoir, être prêt.

En terme de marine, on appelle *grain* une bourrasque. Lorsque le marin prévoit un grain, il cargue ses voiles, se met en travers du vent, enfin il prend srs précautions pour que le navire soit en mesure de résister.

777. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

SOM	MAI	RE
MAI	TRI	SE
RE	SE	DA

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM. En famille à Courtételle ; Flocon de neige à Saignelégier ; Rosaria à Delémont ; Mirabella à Porrentruy ; Le solitaire des Sommètres ; Brumaire, les Bois ; Feuilles d'automne aux Breuleux ; Le Pilier du Cercle Industriel à Neuveville ;

782. ANAGRAMME.

Je fus dans le Far-East maître d'un beau rayau-^{[me,}
Ou bien, dans le Midi, célèbre par mon Dôme ;
De plus, je pourrais être oiseau de proie aussi,
Fondant sur mes pareils sans honte et sans merci ;
Mêlez, c'est votre esprit, car votre oreille est fine ;
Alors, lecteur subtil, bientôt on me devine.

783. VOYELLES.

Remplacer les * des mots suivants par les consonnes correspondantes et l'on obtiendra un sonnet de quatre vers :

A MARGUERITE DE FRANCE.

* o u * e * — * e * — * * e u * * — o * * —
* e u * — * é * i * e ; — * a i * — * u a * * —
* i * e — * * e u * * — * * a * o i * —
* e — * * é * e * * e * a i e * * — à * o *
* o i * , — * e — * * o i * i * a i * — * a —
* a * * u e * i * e .

784. MOTS EN LOSANGE.

X	1 Moitié de bébé.
X X X	2. Support de la voiture.
X X X X X	3. Prénom féminin.
X X X X X X X	4. Synonyme d'écluse.
X X X X X	5. Insigne de la papauté.
X X X	6. Nombre des années.
X	7. Voyelle.

785. LETTRES INCONNUES.

Ajouter une lettre à chacun des huit mots suivants pour en former huit noms de Villes. Les lettres ajoutées formeront un nom de Ville.

LOIS. CRAN. CASTES. BOURSE.
MURS. SARA. TESSIN. ANE.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 5 novembre prochain.

Publications officielles

Convocations d'assemblées.

Alle. — Le 3 novembre à 12 1/2 h. pour ratifier la somme de 400 fr. votée par le Conseil pour l'inauguration du P.-B. et d'autres dépenses ; s'occuper de la réparation d'un pont et de la réfection de la route Alle-Cœuve ; voter la garantie demandée pour le Régional P.-B. et décider le rétablissement de la neuvième année scolaire.

Courrendlin. — Assemblée bourgeoise le 27 à 12 1/2 h. pour nommer un conseiller, passer la liste des droitures.

Courtedoux. — Le 3 novembre à 12 1/2 heures pour s'occuper de la destination de la vieille maison d'école, statuer sur la subvention pour les études du P.-D. et sur un subside à l'Ecole d'horlogerie ; décider si la place de régent sera mise au concours.

Fontenais. — Le 3 novembre à 10 h. 1/2 pour ratifier un échange de terrain avec le stipendium Simonet.

Montignez. — Le 3 novembre à 2 h. pour s'occuper de la question des eaux.

Immédiatement après, assemblée des propriétaires fonciers pour prendre une décision concernant le taupier et son traitement.

Porrentruy. — Le 27 à 10 h. 1/2 pour ratifier un achat de terrain, décider l'établissement d'une conduite d'eau, adopter le règlement des fondations etc.

Cote de l'argent

du 23 Octobre 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 102.50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 104.50 le kilo.

Editeur-imprimeur : G. Moritz, gérant.